CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

1/1	STENOGR. VANDENBRANDEN	EVTL REVIS.	DACT. BLASSON	DAT. 6 11

~~Openbare~~ Vergadering van de ONDERZOEKSCOMMISSIE BELAST MET HET ONDERZOEK NAAR DE WIJZE WAAROP DE BESTRIJDING VAN HET BANDITISME EN HET TERRORISME GEORGANISEERD WORDT.

Réunion publique de la COMMISSION D'ENQUETE CHARGEE D'EXAMINER LA MANIERE DONT LA LUTTE CONTRE LE BANDITISME ET LE TERRORISME EST ORGANISEE.

- Vergadering van maandag 6 november 1989
  Réunion du lundi 6 novembre 1989.

- Voorzitter : DE HEER BOURGEOIS
  Président : M. BOURGEOIS.

- De vergadering wordt om 16.u geopend.
  La séance est ouverte à 16 h.

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

Monsieur le Procureur, pouvez-vous nous donner un aperçu de votre carrière, ainsi que des affaires que vous avez traitées.

M. Godbille.- J'ai fait des études de droit. Je suis entré au barreau de Nivelles, comme stagiaire. J'ai complété mes études de droit en faisant un complément en sciences fiscales à l'ICHEC. Je suis rentré au Ministère des Finances à la suite d'un concours de recrutement de contrôleur-adjoint. Je suis spécialisé dans des domaines économiques et financiers. A ce titre j'ai été affecté au Ministère des Finances au contrôle des multinationales étrangères établies en Belgique au service d'extranalités (?). Ce service contrôle les multinationales ayant non pas un siège social en Belgique mais une "branche", une succursale, chargée d'appliquer des conventions internationales délimitant la double imposition. Je suis donc spécialisé dans les problèmes de planning fiscal international et de l'écoulement de l'argent transfrontières.

Expertisant davantage dans ce domaine, j'ai été ~~davantage~~ plus sensibilisé par les problèmes que posait en Belgique l'installation de centres de coordination de correlations. Je suis entré dans un cabinet ministériel, celui du Ministre de la Région bruxelloise, pour travailler essentiellement à cette tâche. Considérant que le Ministère de la Région bruxelloise n'avait pas beaucoup accès aux voies d'expansion économiques, il fallait donc actionner un autre levier d'activité économique. Ce levier d'activité économique est un levier fiscal, justement de la législation sur les centres de correlations. Je me suis donc encore davantage spécialisé dans les relations internationales des centres de correlations.

Il y a eut également à gérer toute la matière d'expansion économique. J'ai quitté le plan strictement fiscal pour rentrer dans le droit des affaires et dans le droit économique et financier. Ce faisant, j'ai postulé comme substitut. Je suis arrivé au Parquet de Bruxelles en même temps qu'éclatait en Belgique une série d'attentats. Je me souviens avoir été fort sensibilisé par les tueries de 1985, puisque je suis entré en 1985 au Parquet de Bruxelles, ainsi que par les attentats des CCC.

Je suis rentré dans un climat relativement troublé qui ~~interpelle~~ marque toute personne qui rentre en magistrature à une époque comme celle-là. Je suis rentré à la section art du Parquet de Bruxelles, pour m'occuper de quelques dossiers - je ne dirai pas d'écolage - . La section art est en fait une section de base où il faut attraper tous les reflexes nécessaires pour réprimer convenablement la criminalité. Cette section est chargée de réprimer essentiellement les escroqueries, les vols, les faux en écriture, et tout ce qui a rapport aux délits financiers.

Je n'ai pu exercer mon art que depuis 1987. Je suis rentré en juin 1987 à la section financière du Parquet. J'ai pu constater certains faits, au sujet desquels je suppose vous voudrez probablement me poser des questions.

M. le Président.- Vous avez pu constater des faits...

M. Godbille.- Qui ne constate pas dans mon métier ?

M. le Président.- Nous faisons une enquête sur les enquêtes d'affaires criminelles et non fiscales. Quelles relations ont-elles vos constatations avec des affaires criminelles ?

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
/52			WALRAEVENS	06.11.89

M. Godbille.- J'ai remarqué que dans pas mal de dossiers les criminels de droit commun agissaient peut-être avec plus d'affinités dans des dossiers financiers. Il y a une sorte de magnat dans lequel on les retrouve et alors avec les constatations qui doivent se faire, C'est ce que j'ai cru et après avis de mon Procureur du Roi et des diverses autorités hiérarchiques. Un travail a été mené pour établir des liens et pour essayer de décrire un monde particulier, qui est le monde criminel.

M. le Président.- S'agit-il d'un monde criminel financier ou criminel tout court ?

M.Godbille.- Des deux. Je crois qu'au moment où vous avez un exemple précis au niveau des dossiers - c'est le deuxième volet de votre question - criminels ou financiers dont je m'occupe, je ne peux pas vous répondre. Je pense à toutes les questions embarrassantes, je ne voudrais pas faire un certain déballage. Il me paraît opportun de citer des dossiers dont la presse a fait écho. Je pense par exemple au dossier Van Wijck (?), qui est un dossier commercial-financier. Je pense au dossier des négriers. Il s'agit de toute la répression du travail, des travailleurs et de la main d'oeuvre en noir. Je pense au dossier Haemers. M. Haemers a été condamné il y a un an pour des raisons purement financières. On avait découvert un réseau de blanchiment entre l'argent provenant d'une source relativement occulte, que vous pouvez deviner. Donc, à partir de ces dossiers-là et à partir d'autres dossiers encore -dont je préfère vous taire les noms parce qu'il me semble inutile d'entrer dans le détail ou de vous dévoiler éventuellement un plan de bataille que nous sommes en train de préparer - nous avons

pu constater qu'il y avait des constantes. Je me suis lancé dans l'étude plus approfondie de ces dossiers.

M. le Président.- Cela ne se faisait pas avant? Comme vous le dites, les dossiers devraient être étudiés aussi bien du point de vue financier que criminel.

M. Godbille.- Je crois qu'il est important de signaler que la criminalité financière rapporte plus qu'un simple hold-up. J'ai des cas flagrants de personnages qui se sont reconvertis. Il y a des hold-upeurs patentés qui se sont reconvertis en escrocs. Il y a des structures d'organisations que nous devons démanteler. Il me semble que c'est beaucoup plus profitable. Premièrement, cela rapporte plus; deuxièmement c'est plus complexe; troisièmement, une fois que l'on peut jouer avec l'argent, l'on peut jouer avec les frontières et plus il y a moins de risques.

Nous sommes submergés par l'amoncellement de dossiers financiers à Bruxelles, avec une section financière du Parquet, qui est réduite à une peau de chagrin. Les membres de la gendarmerie et de la police judiciaire font très bien leur travail, mais ils sont débordés. Au total il s'agit de même pas soixante personnes. Soixante personnes, normalement, mais il faut voir le nombre d'effectifs concrets. Lorsque vous demandez à des personnes de faire des saisies de pièces comptables, le délai de 24 heures est très court dès que l'on doit saisir une comptabilité d'entreprise, surtout quand ce sont des entreprises importantes. A ce moment-là certaines personnes travaillent 24 heures sur 24, mais sont-elles encore disponibles par la suite ? Il s'agit d'un problème concret.

Donc, en réponse à votre question si c'est un fait nouveau de devoir étudier certains dossiers du point de vue financier, je pense que ce n'est pas nouveau, mais on le fait peut-être avec d'autant plus d'acuité ~~et~~ que les dossiers criminels n'avancent pas. Lorsque l'on voit apparaître certains noms dans des dossiers, qui apparaissent dans la presse - parce que c'est à travers de la presse que nous avons des contacts, l'information étant tellement cloisonnée - on va évidemment enquêter et chercher plus loin. Ce n'est que depuis peu de temps que la section financière du Parquet est dotée de spécialistes. C'est l'oeuvre du législateur dans ce domaine et à cet égard je voudrais insister sur les avantages d'une recherche approfondie.

Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, d'une ASBL ou d'une société commerciale, vous avez des règles de transparence vis-à-vis des tiers. La protection de la vie privée ne compte pas pour une société commerciale. Nous avons des éléments de recherche qui nous permettent de voir qui est qui et qui fait quoi. Je prends des exemples précis - et je me réfère à mes notes, car je m'attendais à devoir vous expliquer cela - : une entreprise vit de relations commerciales contractuelles, elle a des fournisseurs, elle a des clients, quand elle s'engage financièrement elle a des cautions, elle s'entoure de conseillers, tels que avocats, notaires, fiduciaires ... A travers ces réseaux de personnes, ces tissus économiques et sociaux ~~que~~ nous arrivons à décripter à travers d'une entreprise commerciale ou ASBL ~~en~~ et ~~arrive~~ à comprendre certains mécanismes. Cela ne veut pas dire

que l'on a découvert ou dessiné la carte de la délinquance, loin de là, mais on arrive peut-être à comprendre des relations de droit et d'application. On arrive peut-être à décripter à travers de l'étude d'un marché à déterminer, quels sont les mobils éventuels d'une activité criminelle. Cela est important.

Une société commerciale a des activités, elle pose des actes de commerce, si je découvre à travers d'un listing de fournisseurs, produite par l'administration de la TVA, qu'un grossiste en pharmacie vend une prestation enregistrée avec un marchand d'armes, je peux me poser des questions. Comment un grossiste de pharmacie va-t-il livrer des biens ou des prestations de service au profit d'un marchand d'armes ? Question qui peut évidemment se poser.

M. le Président.- Cela arrive-t-il concrètement ?

M. Godbille.- Cela peut arriver.

M. le Président.- Est-ce déjà arrivé ? Je ne vous demande pas de citer des noms.

M. Godbille.- C'est arrivé.

Il est évident qu'à ce moment-là je me pose des questions et je pourrais aller voir la situation du stock. Si le stock n'a pas évolué, il se pose un autre problème. De fil en aiguille on commence à tirer la corde et à détricoter et on commence à voir certains faits. C'est une approche que d'autres pays ont connue. En Italie, en France et en Grande-Bretagne on vient de mettre en place également des équipes pluridisciplinaires qui cherchent à réprimer le blanchiment d'argent, celui de la drogue essentiellement. Quand on pense que cela représente 10 pour cent du produit mondial brut, ce n'est pas négligeable.

Cet argent peut arriver dans les circuits financiers. Bruxelles étant une capitale internationale et européenne d'importance significative, il me semble utile d'examiner certains transferts, et d'examiner toute la ~~figure~~ configuration qui s'impose dans ce domaine, d'autant plus lorsque nous voyons apparaître dans des dossiers des noms qui sont par ailleurs connus. Là j'avertis le Procureur du Roi des différentes découvertes que nous faisons dans le cadre de ces dossiers financiers. Cela est très limité pour l'instant. Il s'agit de découvertes qui ne sont pas significatives à première vue, mais il est important d'éviter le cloisonnement. Avec son accord et en contact avec d'autres collègues, on a commencé à échanger des informations très utiles ~~qui continuent~~. Au départ, il y avait peut-être un cloisonnement dû au fait que les affaires financières étaient considérées comme celles des spécialistes et des fiscalistes. Or, si l'on examine réellement le nombre de dossiers fiscaux qui sont traités par le Parquet de Bruxelles (ils sont relativement minimes) la majeure partie, près de 95 pour cent de nos dossiers, sont des dossiers essentiellement de criminalité, de droit commun avec quelques infractions financières. Dès que c'est fiscal, on les confie au Parquet ou dès que l'on arrive à des infractions qui concernent le change, les réglementations de l'Institut belgo-luxembourgeois, les licences. A ce titre-là on a souvent considéré - peut-être à tort - la section financière comme s'il s'agissait d'une affaire particulière qui concerne des spécialistes et ~~qui~~ le courant n'a peut-être pas suffisamment fonctionné.

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
/57			Walraevens	06.11.89

Nous avons un Procureur du Roi qui est un ancien juge d'instruction financier. Le fait que nous avons une certaine habitude de travailler dans ce domaine et que lui-même a été sensibilisé à ce genre d'affaires, favorise grandement nos contacts et ~~cela~~ favorise également un climat de confiance qui permet d'avancer dans les dossiers.

De heer Voorzitter.- Ik weerhoud drie aspecten : ten eerste, ontstaat er thans een uitwisseling van inlichtingen - althans te Brussel - zodanig dat het onderzoek gelijktijdig kan verlopen. Ten tweede, hebben wij in deze Commissie dikwijls ondervonden dat we op het gebied van een organisatie voor het bestrijden van witwassen van geld, export van fondsen, en dergelijke, in ons land niet ver gevorderd zijn. In Nederland staat men veel verder en heeft men bijna op wetenschappelijke basis een studie gemaakt en men heeft een 300-tal georganiseerde criminele groepen kunnen detecteren, er zijn er misschien meer. Ten derde, stellen wij ons de vraag hoe wij internationaal georganiseerde criminaliteit kunnen opsporen, want voor deze Commissie werd dikwijls over Rome, Frankrijk, Libanon gesproken. Daaromtrent konden wij heel weinig ontdekken. Naast de door u vernoemde methode, bestaan er mogelijkheden om internationaal georganiseerde criminaliteit gemakkelijker te ontdekken ? Wat moet men daarvoor doen ?

M. GODBILLE - Il est vrai que c'est dans les dossiers financiers que l'on découvre les ramifications internationales. Je prends un exemple abstrait, quoiqu'on pourrait le calquer sur un exemple de la situation actuelle. Nous avons des vendeurs d'armes; nous avons des banques qui interviennent, nous avons des numéros de comptes, nous pouvons retrouver le circuit de l'argent assez rapidement. Pour la drogue, il en est de même ; lorsque nous avons d'autres activités, nous pouvons constater - cela a été le cas dans un dossier qui a fait l'actualité judiciaire au mois de mai, notamment le dossier de la faillite du Crédit commercial et financier, appelé aussi l'affaire Van Wijk - des ramifications avec l'Italie. Il y avait des ramifications avec la Banco Broggiano ; j'ai pu découvrir des choses relativement importantes qui voisinaient des milieux de criminels en Belgique. J'ai dit à l'audience publique, notamment à M. Girardi, "vous avez importé en Belgique des méthodes de type maffieux ; vous êtes arrivé chez nous avec l'aide de personnalités remarquables parce qu'elles sont connues de notre Office. J'ai pu me faire produire les différents dossiers de droit commun dans lesquels ces personnalités étaient impliquées...

Je crois que s'il avait fallu poursuivre l'ensemble des personnes dans le cadre de ce dossier, j'aurai eu 50, 60 et davantage de prévenus, multipliés par autant d'avocats à trois ou quatre mois de prescription, j'arrivais à la prescription avec le jeu des remises (???) Parfois, il faut frapper en étant injuste. C'est notre action dissuasive et il a fallu prendre les trois personnalités déterminante de l'organisation de cette opération internationale. J'en avais pour preuve ~~que j'avais~~ comme arme de défense de l'autre côté, que nous étions face à une banqueroute frauduleuse, d'une société holding luxembourgeoise : les documents détournés le sont en Hollande, il y a un résident italien qui s'est réfugié à Monaco, a pris la nationalité monégasque et qui est extradé par le canton de Genève. En face de cela, une société holding luxembourgeoise déclarée en faillite à Bruxelles et en même temps à Luxembourg.

Quelle est la faillite qui l'emporte ? La luxembourgeoise ou la belge ? Voyez le type de problèmes qui se posent dans ce genre d'organisation internationale. J'ai par ailleurs dû prouver que certaines personnes se connaissaient, parce que devant des faux en écriture on me répondait "nous ne connaissons pas ce monsieur"! Il a fallu dessiner un organigramme...de l'ensemble des sociétés du groupe, y compris au Panama, au Luxembourg, en Suisse, au Liechtenstein..etc. Je suis arrivé à démontrer qu'une série de personnes intervenaient dans ce schéma, y compris celles dont on me disait qu'on ne les connaissait pas.

Lorsque pour un faux en écriture on me disait "nous ne connaissons pas M. Albert Lambert", le président de Forces nouvelles à l'époque, nous avons fait une intervention auprès de Jean-Claude Garaud pourque certaines informations soient publiées dans le "Pour".. J'ai pu interrompre la prescription car il était pour moi très important de démontrer les relations entre les différentes personnes. J'ai pu le faire au travers de l'organigramme.

Votre commission a sans aucun doute entendu parler de Karel de Lombaerde qui était un des administrateurs. On pouvait donc se poser des questions dans le cadre de ces dossiers pour savoir quelles étaient les relations et connexions possibles..
Tout cela a été transmis à qui de droit.

M. LE PRESIDENT - Disposez-vous d'armes suffisantes ?

M. GODBILLE - Vous avez en face de vous un représentant de la Justice, dame très digne mais très pauvre. Il faut se rendre compte ... Nous avons des problèmes dans les dossiers financiers. Nous avons des problèmes évidents dès qu'il s'agit de sortir de notre territoire ; nous avons une compétence territoriale limitée. Quand j'ai un prévenu à Waterlo, je suis obligé de passer par le procureur de Nivelles pour demander une commission rogatoire. C'est la logique même du cloisonnement. Nous avons les mêmes problèmes dans le cadre des dossiers ....???

Nous avons des conflits de compétence territoriale énormes parce que telle police de La Louvière, une fois ressortisant de la compétence de Mons, une fois de celle de Charleroi, vient interférer dans un dossier centralisé à ???? et on se pose des questions. Une affaire financière cela se prépare et on ne va pas en petit cowboy à la pèche.. Il faut examiner les comptes, il faut préparer un plan d'action. On ne peut saisir lorsqu'on arrive dans une entreprise l'ensemble de la bibliothèque.. Il faut donc perquisitionner à tel et tel endroit, il faut dès lors rapidement sélectionner les pièces, les analyser dans un délai de 24 heures, dans la mesure où nous avons des personnes arrêtées en cours de perquisition. Nous sommes donc pris par un carcan procédural qui est fort dérangeant. Nous avons aussi un problème de motivation du personnel ; le personnel gendarme et la police travaillent de façon harassante sur ces dossiers et on n'a pas l'impression que le travail soit considéré énormément car en fait à cause des parents pauvre de la criminalité on n'y fait pas très attention.

Il faut aussi garder la maîtrise du dossier. Le ministère public exerce deux fonctions : celle d'officier du ministère public et celle d'officier judiciaire qui, dans mon esprit, est l'une de ses prérogatives.
Il semble que dans ce domaine nous devons exercer pleinement nos compétences surtout dans des matières relativement délicates. Il faut presque faire déborder par un certain empressement, je dois constater que nous sommes devant un problème d'effectifs et volume de dossiers.

3

Il n'est pas possible de traiter convenablement les dossiers
2 de la section financière avec 60 personnes (30 gendarmes et un peu moins de policiers, quelques personnes de la police commu-
1 nale qui se mettent à l'oeuvre mais se sont des cas rares) car il s'agit de nombreux dossiers de faillite frauduleuse et
* d'insolvabilité, les dossiers criminels, etc. Il y a manifestement un problème de temps. Une journée de compte que 24 heures !

Il ne faut donc pas s'étonner que les dossiers s'entassent sur le bureau des magistrats et des policiers. Comment faire autrement ? J'ai fait un gros effort pour organiser et trouver les liens entre certaines affaires, mais je l'ai fait sur mon temps libre .

Nous ne sommes peut-être plus en mesure de maîtriser l'ensemble des enquêtes, car dans certains cas - je ne dis pas dans tous - nous suivons nos enquêteurs plus que nous ne les maîtrisons. Cela pose des problèmes, car nous sommes aussi des officiers de police judiciaire. J'ai d'ailleurs constaté que certaines personnes venues devant votre commission, réduisaient cette qualité et ce serait, selon moi, un très grand danger. Nous ne pourrions pas accepter que le procureur du Roi soit mis au courant tardivement de certaines informations. L'article 29 du Code d'instruction criminelle me semble devoir s'appliquer avec toute sa rigueur. Il semble anormal qu'il y ait certaines rétentions d'informations, car à ce moment-là s'organiserait un cloisonnement dans nos activités, qui est préjudiciable à la bonne marche de la justice.

A côté donc des moyens matériels pour lesquels nous demandons des améliorations substantielles - nous n'avons pas de dictaphone ni d'ordinateur - car nous sommes encore une administration du 19e siècle. Il est également important que tout le monde joue les règles du jeu convenablement y compris au niveau des corps de police et de gendarmerie.

M. LE PRESIDENT - Que deviennent les magistrats et le parquet dans ces affaires là ?

M. GODBILLE - Nous sommes en fait huit full-time.

M. LE PRESIDENT - Sont-ce des gens spécialisés ? Connaissent-ils ces matières ?

M. GODBILLE - Ils n'ont pas de spécialisation dès le départ, mais ils se spécialisent sur le terrain. Nous sommes fort dépendant de l'évolution du droit des affaires. Citons comme exemple la criminalité informatique. Le procureur a organisé une séance d'information et nous faisons venir un spécialiste de France. Pour maîtriser ce genre de criminalité il faut savoir comment fonctionne un ordinateur...
Comment saisir une disquette sur laquelle nous ne savons pas s'il y a du courrier d'avocat, ce qui serait une contravention à la déontologie et au code de procédure, puisque nous saisirions des secrets d'avocat .. Des débats ont lieu entre nous dans ce domaine mais il n'y a rien de formalisé .
C'est une matière de spécialiste ! Je n'ai pas besoin d'expliquer l'évolution rapide des choses dans ce domaine, l'évolution des lois fiscales et sociales, le droit financier et économique évolue tous les jours. Nous n'avons pas beaucoup de temps de nous consacrer à l'étude...

C'est un message que je voudrais vous livrer dans le cadre de cet entretien.

M. MOTTARD - M. le Procureur est entré en 1985 au parquet de Bruxelles et tenant compte de ses connaissances financières il a été rapidement détaché à la section financière...

M. GODBILLE - Après deux ans.

M. MOTTARD - Vous êtes entré au moment où l'affaire des tueurs du Brabant wallon vous a particulièrement traumatisé. Vous avez dit que vous avez établi un lien entre des affaires graves de droit commun et certaines affaires financières et qu'en partant d'une recherche financière, vous vouliez aboutir à des découvertes sur le plan du droit commun. N'avez-vous pas été amené à rédiger un long rapport dont, selon les informations que je possède, certains éléments peuvent être importants pour ces travaux? Quand vous auriez rédigé ce rapport, quelles

étaient les bases essentielles de ce rapport ? Pour quelle raison vous l'a-t-on demandé ? Quelles conclusions peut-on en tirer ? Pouvez-vous répondre à ces questions ?
J'ajoute encore que je ne possède pas ce document.

M. GODBILLE - Cela s'inscrit dans el contexte de ce que j'ai dit. Lorsque je suis arrivé à la section financière, j'avais l'avantage de traiter comme première affaire "l'Affaire Simon", c.à.d. de l'argent provenant d'un holdup, et j'ai pu remonter certaines filières et je suis tombé sur d'autres noms ou d' autres personnages cités eux-mêmes par ailleurs.
J'ai été trouvé M. Poelman, qui était mon procureur, lui demandant de pouvoir sortir de la cloison financière pour chercher des éléments à gauche et à droite.On a appelé cela entre nous l'amalgame.. Je ne puis pas dire qu'il y a des liens évidents entre affaires financières et affaires criminelles. J'essaie de démontrer qu'il y a des liens contractuels entre telles ou telles personnes, des liens de parenté, des liens de toutes sortes... On essaie de décrire un tissus social ou un tissus économique avant de tracer sur cette trame une carte de la délinquance.

Il me semble que lorsqu'on s'attaque à un marché - je réagis comme un économiste - ...

M. LE PRESIDENT - Cela ne se vend quand même pas !

M. GODBILLE - Vous serez très étonné ! Bien sûr qu'il y a de choses et des services qui se vendent, qu'il y a des faussaires qui sont contents de vendre "leur art" pour maquiller certaines choses. Quand vous constatez alors les contacts curieux.. Il y a bien sûr un marché de la criminalité en Belgique, comme il existe un marché noir. C'est souvent dans ce milieu d'ailleurs qu'on utilise cet argent, que l'on va essayer de le recycler. L'argent noir existe ! Il ne faut pas croire que l'économiste sous-terrain n'existe pas ! La meilleure stratégie c'est d'essayer de comprendre les mécanismes et c'est dans cette optique que

j'ai établi ce rapport. Ce n'est pas pour découvrir les tueurs du Brabant wallon, ni pour découvrir qui est derrière l'assassinat de Monsieur Mendez. Il y a une série de choses qui ont été découvertes mais qui ne prouvent rien !

On n'a pas pu mettre la main sur une organisation déterminée. Je voudrais dire simplement que l'on découvre une série de personnes qui interviennent toujours dans un même type d'affaires. Il est possible peut-être de mieux préciser les contours d'un milieu économique relativement important mais aussi relativement marginal. Cette criminalité est relativement canalisée, ~~que~~ l'on commence à en connaître les contours, et ~~que~~ ce sont les mêmes personnes qui interviennent. C'est rassurant. L'inverse m'inquiterait !

Je pourrais vous lire la lettre introductive adressée à mon procureur du Roi le 16 janvier 1989. Je voudrais insister qu'il ne s'agissait pas pour nous de dévoiler nos plans de campagne ou de bataille....Je demande à garder la confidentialité de ce rapport car je ne tiens pas à le retrouver demain dans la presse.

Dans les affaires financières, nous avons parfois l'impression qu'il y a des rabatteurs qui claquent des mains avant que les chasseurs ne s'amènent. Cela pose aussi des problèmes. Je m'attendais à la question, mais je me suis préparé à y répondre et vous me permettrez d'être vigilent à cet égard. Il ne m'appartient pas de dévoiler ici des secrets d'instruction ou de dossiers à information. Car les dossiers évoluent et il ne faut pas croire qu'à la suite du rapport on ait mis la ficelle rose en disant "l'affaire est terminée".

J'ai donc constaté plusieurs choses. Il y a un milieu maffieux, un milieu des affaires, qui a pu rentrer en relation commerciale avec des domaines industriels, commerciaux et financiers au point de s'y confondre et de bénéficier par là même d'un capital de sympathie à ce point important qu'il coûte à l'imprudent ou

l'impertinent de s'y attaquer.

Je puis référer à des expériences de collègues, personnelles ou de juges d'instruction, se mordant les doigts lorsqu'on a voulu les mettre dans l'engrenage. Il y a des choses vraiment extraordinaires. Celui qui fait son travail honorablement, peut parfois se poser des questions.

Ce milieu se retrouve dans des zones d'activités à haut risque pour notre commerce extérieur - deuxième constatation. Je pense aux technologies de pointe et aux armements qui sont d'intérêt stratégique pour certaines puissances. Il se tient un filtre des agents de services secrets qui agissent sous la couverture de sociétés commerciales et c'est ici qu'on arrive aux dossiers financiers, dont on ne découvre les activités que lorsque l'entreprise est en faillite. Souvent on arrive trop tard et cela peut-être parce que le cloisonnement des affaires est tel que lorsqu'on fait faillite, une enquête est ouverte et on découvre des contacts voire contrats avec certaines personnes et des choses intéressantes apparaissent. Ce milieu est bien placé pour faire miroiter d'importants marchés et lorsqu'on fait cela il y a de l'argent ! Ce ne sont pas de petites escroqueries, mais de gigantesques escroqueries. Il y a une sorte de pyramide sociale à l'intérieur de ce milieu comparable à la pyramide sociale de la société civile. Il y a une hiérarchie de croissance dans l'efficacité de la délinquance. ...

Ce milieu est idéalement placé pour rassembler des escrocs, des faussaires, etc mais également pour faire appel à des proxénètes - prostitution de luxe par ex. - qui organisent également le chantage qui s'exerce à l'égard des milieux financiers et industriels mais aussi à l'égard des membres de la fonction publique avec lesquels de par leurs relations d'affaires ils sont entrés en contact. Il est important de le souligner.

Vous les parlementaires et d'autres, members du cabinet, ministres, vous êtes davantage des personalités à haut risque puisque vous

allez devoir faire face à des personnes dont vous ne vous doutez pas de la malveillance et qui vont vous piéger ou vos collaborateurs ou toutes les personnes qui pourront exercer une pression sur vous.

Je crois que ce schéma est applicable dans toutes les démocraties ; je ne crois pas qu'il s'agisse d'un phénomène réservé uniquement à notre pays. Je constate le même schéma à travers la commission d'enquête française sur une superbe affaire d'escroquerie qui a ennuyé une série de personnalités jusqu'au sommet de l'Etat. Le schéma est intéressant - je vous suggère de vous procurer le rapport de l'Assemblée nationale française sur les liens existants entre certaines organisations (je pense à la Loge PII).

Et c'est ce qui fait peut-être le caractère spécifique du type de criminalité auquel nous nous intéressons - vous comme moi - parce qu'à travers ces dossiers, on a pu constater notamment en France, des éléments non contrôlés, c.à.d. une sorte d'agence de renseignements, de milice privé en marge du pouvoir mais travaillant pour le pouvoir et puis, brusquement, on a vu recruter des truands peut-être parce que la main financière ne venait pas. Il y a aussi des logiques économiques à trouver derrière l'ensemble de ces affaires. En Belgique, il y a une certaine similarité dans le temps et dans les modus operandi.

J'ai pu constater dans vos documents parlementaires - je ne savais pas pourquoi je venais mais je me doutais quelquepeu puisque j'étais titulaire du dossier à charge de M. de Bonvoisin.
3 Je croyais que c'était à ce sujet-là que l'on voulait m'interroger. Les documents parlementaires font mention de l'Office.
2 A cet égard, il y a beaucoup de choses à dire. C'est une affaire en instruction, mais il y a peut-être des précisions à donner.
1 Je profite de cette occasion de vous les donner.

*

Pour ce qui concerne l'affaire de Bonvoisin, on ne peut pas nier qu'une action judiciaire est menée actuellement à son égard. Mais je dois insister - et je me permets de le faire très vigoureusement - sur le fait qu'il s'agit d'une affaire uniquement financière. Cela ne veut pas dire qu'il y a d'autres affaires derrière. Il y a des délits reprochés, mais comme l'affaire n'est pas jugée, M. de Bonvoisin est présumé innocent. Il faut insister sur ce point.

Il y a une note de la Sûreté parue le 5 mai 1981 dans De Morgen et de cette note de la Sûreté on déduisait que l'affaire de Bonvoisin allait renforcer la note et permettre d'y trouver une affaire judiciaire. Je pose un démenti formel à cet égard. IL est de bon ton et de bonne justice que le ministère public que je représente dise que dans le cadre de cette affaire M. de Bonvoisin n'est poursuivi que pour des délits financiers et non pas sur base d'accusations formulées dans la note de la Sûreté de l'Etat. Je note que le ministre de la Justice de l'époque, M. GOL, s'est adressé à la TV pour dire publiquement que la note contenait des inexactitudes. M. de Bonvoisin a d'ailleurs porté plainte contre le fonctionnaire de la Sûreté ; la note n'est que l'aboutissement d'une cabale de fonctionnaires à mon égard. La plainte fait également objet d'une instruction.

Toutes les personnes mises en cause sont présumées innocentes. Je constate que M. GOL a, comme ministre de la Justice, comme d'ailleurs M. Moureaux, a déjà convenu qu'il y avait des inexactitudes. Cette note est donc inexacte et je pense que - il faut le dire - il y a eu un tel tapage autour de cette affaire qu'il me parait normal et équitable de le souligner. De là à savoir si ces inexactitudes ont une intention malveillante comme origine, je ne puis vous répondre. Tout comme je ne puis pas vous dire si les délits financiers dont le ministère public accuse M. de Bonvoisin sont légitimes ou non.
Il me semble cependant que ces informations dans le cadre d'un

débat comme celui-ci sur le Public Information Office devaient être données.

Les choses étant remises à leur place, je suis moi-même dans l'incapacité de dire si l'ensemble de ces préventions trouveront un aboutissement. Mais on connaîtra alors la réponse donnée par la justice au fait de savoir si M. de Bonvoisin était un délinquant financier et si des fonctionnaires de la Sûreté auront agi avec l'intention préméditée de nuire à la répuation d'un homme qui occupait par ailleurs une fonction politique.

Je voudrais maintenant préciser le document PIO que vous avez. J'ai préparé une note à ce sujet. Ce qui a été dit sur le SAC pourrait mutadis mutandi se retrouver ici. Que constate-t-on ? L'on constate des accusations à propos de l'Office de Renseignementds de l'Armée qui sont formulées dans la presse et personne ne nie l'existence du PIO. Il y a donc un organisme financé par le privé qui remplit différentes tâches ressortant d'activités militaires. Première question que l'on peut se poser à juste titre : est-il normal qu'une société privée prenne en charge ce type d'activités ? Je ne puis pas aller plus loin car l'affaire est en cours.

Deuxième élement : des dépositions faites dans la presse par M. LEKEU, disant qu'il y avait un groupe G à la gendarmerie. Nous avons curieusement un Groupe G à la gendarmerie, un groupe PIO à l'armée, qu'est-ce qui existe à la PJ ? Stupéfaction lorsque je vois dans le cadre du dossier Van Wijk où les auditions ont été faites publiquement, des déclarations par des membres du Front de la Jeunesse selon lesquelles la PJ a été infiltrée par eux. Doit-on prendre ces propos au sérieux ? Oui ou non ? Devons-nous les considérer comme fantaisistes ?

Ma première réaction a été de dire qu'elles étaient fantaisistes. Le même jour, à la même audition, on fait part dans ce procès-verbal fait par le Comité supérieur de Contrôle, d'une tentative

de coup d'état menée par M. Raes, M. Lamy, etc.. Cela n'a pas de sens ! Et je me pose une autre question - et elle me parait plus fondamentale - n'est-on pas en train de vouloir par des accusations fantaisistes faites par des personnes d'un niveau intellectuel inférieur à la norme d'un industriel ou d'un administrateur de société, c.à.d. par des marginaux, de se rendre intéressant. J'ai été étonné d'apprendre que le même jour, M. Vernaillen avait fait des confidences...J'ai donc poursuivi mes investigations et j'en suis arrivé à une autre conclusion en examinant une logique de défense qui est aussi une logique d'accusation.

Chaque fois que nous avons à faire à des dossiers délicats - et ils le sont dans ce domaine - nous voyons que des personnes abusent et qui se disent "nous on travaille pour un service" (gendarmerie, PJ ou Sûreté de l'Etat) et se pose le problème des relations entre la police/gendarmerie et des indicateurs de police qui se croient arrivés à un certain stade et à ce point indispensable pour l'approche de la vérité, qu'ils se donnent un statut particulier. Mais j'ai encore une inquiétude.

Il se pourrait que ce soit exact dans certains cas minimes. La justice a déjà balayé devant sa porte. Dans tout corps, il y a des éléments qui jouent un rôle particulier - il convient également de voir la valorisation de la fonction en question et voir dans quelle mesure les personnes ne gagnent pas au change ! - Il y a des personnes qui accusent le pouvoir judiciaire lui-même et ses auxiliaires de façon systématique. La question qui se pose est celle de savoir si ce qu'elles disent doit être pris au sérieux ou si au contraire il s'agit d'une manipulation qui permet d'organiser la défiance entre les différents rouages du corps judiciaire au point que l'information ne passe plus.

Il y avait en face de nous des réseaux de malfaiteurs, de criminels qui venaient piégé des industriels, des financiers, et je mets M. de Bonvoisin et M. Van Wijk au rang de ces personnes ainsi que des personnalités politiques, pour dire on est en train de les piéger et puis on retourne l'arme contre le pouvoir judiciaire et contre ces personnes en instaurant un tel climat de défiance que la justice appaitra comme une chose très occulte, absolument inaccessible au public... Nous avions un climat de confiance dans les années 1970 et je pense aux nombreuses conversations que j'ai eu avec mon beau-père, le Premier Président de la Cour d'Appel, qui était surpris de voir, lorsqu'il arrivait à l'éméritat à quel point ce climat était déterioré.

Essayons de voir ce qui s'est passé dans d'autres pays ? p.ex. en Italie, en France.... Nous tombons sous les mêmes mécanismes mis en route par une sorte de maffia organisée. Il ne faut pas se le cacher. Il n'y aucune raison que Bruxelles devienne demain la capitale économique, financière et commerciale de l'Europe et non une antenne importante de la maffia. Il faut ouvrir les yeux, s'y préparer et donner les armes pour lutter de façon énergique contre ce type de fléau..

Si j'ai parlé de ces dossiers, de ces accusations, c'est pour mettre en garde contre une manipulation de l'information et on a très bien compris qu'il fallait prendre possession de tel ou tel journal, livrer des batailles importantes.. Je pense à l'affaire Van Wijk et le groupe "Eventail" ; l'argent coule à flots dans ce contexte-là. Il faut peut-être se poser des questions (quand nous avons ce type d'information) sur la validité de ces informations, sur leur mobile. Il en est de même lorsqu'on découvre une série de cautions partie civile (?????) Le magistrat doit aussi pouvoir maitriser les plaintes qui arrivent sur son bureau. Lorsque vous avez une plainte, elle n'est peut-être pas toujours neutre ; elle émane peut-être d'un concurrent qui veut nuire...

Il s'agit de déstabiliser l'adversaire pour emporter quelque chose. Je n'exclue pas ce type de manoeuvre. Nous serions donc, nous magistrats, le complice de pareilles manipulations et nous ne serons plus maîtres de nos affaires.. Je demande donc plus de moyens pour connaître le marché auquel nous nous attaquons. C'est dans cet esprit que j'ai rédigé une note relativement longue - d'une centaine de pages - à mon Procureur du Roi, avec la mention "strictement confidentielle". Je puis vous lire l'introduction qui vous permettra de comprendre dans quel esprit je l'ai rédigée.

M. LE PRESIDENT - C'est le début d'une mercuriale !

M. GODBILLE - Je n'ai nullement cette prétention ! Il s'agit d'une note adressée à mon procureur du Roi.

"Titulaire de quelques dossiers importants qui avaient trait au financier, j'ai été frappé de constater la permanence de certains mécanismes frauduleux et de l'intervention dans de grandes affaires, tant financières que criminelles, d'un même groupe de personnes. Dans une première étape, mon travail consistait à rechercher les relations qui auraient pu exister entre les personnes composant cet univers. A travers des comptes-courant de diverses sociétés faisant l'objet d'informations à l'instruction judiciaire, à travers leur actionnariat, j'ai découvert qu'il existait un réseau de sociétés constituées à des fins lucratives, dont les moyens d'actions sont fort pollicite. Mon analyse a porté essentiellement sur les sociétés de droit belge. Lorsque des éléments d'informations ont permis de déborder ce champ d'action et de savoir ce qui se cachait derrière certains holdings luxembourgeois, certains de Liechtenstein, de Panama ou de Jersey, ce que j'appréhendais s'est transformé peu à peu en conviction. Il a fallu recourir à de très nombreuses lectures d'ouvrages spécialisés sur le trafic des stupéfiants, le trafic d'armes, sur l'intervention des services de renseignements et d'actions pour rassembler une abondante documentation, que je me dois aujourd'hui de synthétiser afin de porter à votre connaissance les faits qui suivent.

Pour la plupart, ceux-ci vous sont connus. Ils feront l'objet d'instructions ou d'informations judiciaires passées ou encore actuelles. Ce qui est nouveau, est la mise en évidence de certaines connections entre des dossiers financiers et des dossiers criminels. L'explication de certains crimes peut trouver son fondement dans des circuits financiers illicites. Ceux-ci s'organisent à travers un réseau de personnes physiques et morales, que j'ai essayé de décrire. Le présent rapport n'a pour seule ambition que de tenter de découvrir ce réseau de personnes que nous verrons liées entre elles et intervenir dans de grandes énigmes judiciaires des dix dernières années, non encore complètement élucidées. Cette description est encore imparfaite, il s'agit d'un puzzle dont j'ai rassemblé jour après jour, pendant plus d'un an, quelques pièces qui aujourd'hui peuvent paraître significatives." Je dirai également par précaution oratoire qu'il s'agit d'un puzzle, ici il s'agit, je dirai plus exactement d'une trame, d'un tapis ou plus exactement d'une carte topographique, sur laquelle on n'a pas encore dessiné les routes de la délinquance, mais on a déjà dessiné quelques points de repère. Cette description dévrait davantage être précisée, mais dès aujourd'hui, il m'apparaît opportun de porter à votre connaissance le contenu de mes constatations. Celles-ci aboutissent à une interrogation. Existe-t-il en Belgique une organisation occulte pareille au service d'action civique, police pareille à celle en France, faisant appel à des membres de la pègre bruxelloise, à la mafia. Le présent rapport a pour intérêt de donner une certaine consistance à cette première interrogation.

La deuxième interrogation à se poser est la suivante. Les mouvements d'extrême-droite en Belgique n'ont-ils pas été manipulés par des services de renseignements au profit de certaines puissances étrangères et n'ont-ils pas non plus été infiltrés par les milieux du crime.

Compte-tenu de ces éléments, les enquêtes que j'ai menées ont été particulièrement discrètes. Pour éviter tout dérapage, les investigations qui ont été faites, ce sont appuyées sur les avis et conseils d'autres magistrats, dont les noms n'apparaissent pas, pour des raisons de sécurité.

convaincu et dès lors pour se faire en être pleinement informé."

Ceci c'est donc fait très modestement et dans les limites de mes connaissances. Je n'ai pas eu accès à tous les dossiers, certaines constatations ont été faites à travers des prismes déformants des médias. Les dossiers des tueries du Brabant wallon, je n'y ai pas eu accès. J'ai vu apparaître des noms dans la presse qui apparaissent également dans certains de mes dossiers. Donc, je vous livre un résumé de mes constatations recueillies dans mon raisonnement.

"J'ai conclu, et je crois que les conclusions vont dans le même sens, par quelques interrogations. Cela n'a aucune prétention, je ne fais que poser des questions. C'est tout. Je crois qu'il faut se poser des questions.

La question qui se pose aujourd'hui, n'est-elle pas de savoir si la situation telle que je vous la décris, que l'Italie a vécue et est en état de gestation actuellement en Belgique. N'est-on pas en droit de s'inquiéter de la situation actuelle et de se poser toutes les questions que je viens d'aborder, lorsqu'on s'aperçoit que des magistrats consciencieux courent plus de risques à voir leur honneur perdu parce qu'ils n'ont fait que leur devoir dans des affaires délicates, souvent à caractère financier. La vérité ne blesse-t-elle pas ? Pourquoi blesse-t-elle plus certains magistrats honnêtes que des industriels ou financiers condamnés ? Le milieu criminel n'a-t-il pas déjà réussi à l'instar de ce qu'il a fait dans d'autres pays, à déstabiliser l'appareil judiciaire, à le manipuler. N'est-il pas temps de se poser la question de savoir si un certain milieu criminel en Belgique n'a pas réussi à échapper aux enquêteurs en infiltrant certains milieux économiques, politiques et judiciaires, en profitant de leurs faiblesses pour mieux les pervertir notamment par l'exercice de divers chantages, ne fut ce que celui de l'avancement dans la carrière. Ces questions, que je ne suis pas le seul à me poser, je préfère vous les exprimer et savoir si elles sont pertinantes, plutôt que de vivre dans l'indifférence de ces problèmes. Cette indifférence pour un magistrat me paraîtrait coupable,

car elle ravalerait notre fonction et celle des fonctionnaires de justice d'un pays, dont je déplore l'imposition de certaines structures de décision . Je tiens néanmoins à être protégé contre toutes les tentatives de discrédit qui ne manqueraient pas de susciter les personnes que cette note pourrait déranger.Pour assumer la fonction qu'est la nôtre, il y a lieu de garder toutes ses crédibilités. La présente note n'est qu'un essai de réflexion basé sur de multiples constatations, elle ne peut donc être utilisée que confidentiellement."

J'ai porté à la connaissance de mon Procureur du Roi certaines constatations. Je me suis posé la question de savoir s'il était pertinent que je me pose ces questions. De ce côté-là j'ai eu un accueil très favorable en me disant que c'était tout-à-fait pertinent de se poser ce type de questions. Il faut se poser des questions.

La réaction était favorable en disant qu'il faut se poser des questions et qu'il faut aller plus loin à travers l'action publique que nous menons quotidiennement. Il faut se rendre compte que l'on doit mettre un terme à toute manipulation. Il faut essayer de voir clair, mais, j'ai rédigé ces lignes le 16 janvier 1989 et depuis lors c'est écoulé du temps et la réflexion a continué. Il est évident que cette note réflète une inquiétude profonde, que j'exprimais à ce moment-là à mon Procureur du Roi. Depuis lors, je commence à voir un peu plus clair. Il a fallu affronter certaines procédures, j'ai rencontré d'autres dossiers, j'ai pu réfléchir davantage à l'ensemble des procédures. C'est une note d'espoir. Je tiens à le formuler, mais nous ne sommes pas au stade d'une loge P2 en Belgique, c'est une organisation de (???). Non. Nous pouvons être un embryon de cela, du moment que nous réagissons vite et fort maintenant. Il y a eu des dossiers qui font poser des questions. Il faut sérier les questions. Il y a des questions de type conjoncturel, personnel. Je ne vais pas rentrer dans ces détails de conflits de personnes. Je crois que votre commission ne peut pas se livrer à ces considérations. Il faut

réfléchir aux problèmes structurels qui sont posés. Bien sûr dans tout corps judiciaire il y a des gens qui lavent leur sale linge ~~seuls~~ ailleurs que dans le corps auquel ils sont affectés. Ils le font sous leur responsabilité, mais je trouve que cela sème un climat de négligence, de défiance qui n'est pas bon pour la justice. Plus que jamais nous devons donner de la justice une image sereine qui est au-dessus de la mêlée et qui n'entre pas dans les conflits. A cet égard, je pourrais être inquiet si l'on voyait maintenue une série de cloisonnements. Or, je constate que le législateur s'intéresse au décloisonnement de nos compétences territoriales. On parle de plus en plus de "procureur national". Dans les dossiers de type négriers, je vois aussi une série d'informations qui filtrent mieux qu'avant. Il y a des habitudes et des courants qui s'inversent. C'est un message d'espoir. Il y a eu certainement des brebis galeuses qui ont affecté certains dossiers. Je retrouve des signatures de procès-verbaux, suite à de perquisitions, vitaux. Il fallait faire des choses importantes. Signés par des ~~personnes~~ individus qui sont partis aux Etats-Unis, qui ont disparu, qui étaient membre de sectes particulières, que l'on retrouve. Cela vous interpelle. Je crois qu'il faut être confiant. Il y a déjà un gros nettoyage qui s'est fait. Je dirai qu'à partir du moment où vous avez quelques microbes dans un corps humain, ces microbes sont balayés et des anticorps vont naître, et l'ensemble du corps redevient sain. C'est un peu comme la justice qui était un peu malade. Psychologiquement, lorsqu'on est malade et on se lamente sur son état de santé, les problèmes vont paraître pires et insurmontables. Il y a malgré tout un message d'espoir, parce que l'information circulant entre les magistrats, vous avez fatalement beaucoup plus de possibilités de connaître les petites défaillances éventuelles. Il est évident que vous avez des moyens de contrôle naturels. A ce moment-là il est impossible de voir un corps social aussi important que le pouvoir judiciaire gangréner. J'insiste davantage sur la nécessité d'une transparence à cet égard.

Je me suis permis, Monsieur le Président, parce que je savais que j'allais parler de M. de Bonvoisin, de citer

eu dans cette terrible affaire du Brabant wallon des trahisons dans certains milieux d'enquêtes. Sans vous demander des confidences, je présume qu'à l'époque M. Poelman, vous connaissant et vous estimant, vous en a peut-être entretenu ? En 1985, vous étiez préoccupé par les tueries du Brabant wallon et certains liens financiers avec la criminalité, pensez-vous que la conclusion de M. Poelman vous paraît avoir son fondement ?

M. Godbille.- Non, pas venant de moi, d'autant plus que je n'étais pas en charge du dossier des tueries du Brabant wallon. Certainement pas.

M. Mottard.- M. Poelman ne vous a-t-il pas donné des précisions ?

M. Godbille.- Non.

M. Mottard.- Pensez-vous que dans le cadre d'une coordination des grandes affaires criminelles il faut qu'il y ait quelqu'un qui soit particulièrement compétent en matière financière, pour établir les liens nécessaires ?

M. Godbille.- Cela me paraît absolument indispensable. Lorsque j'ai demandé à certains enquêteurs de chercher auprès des Contributions un listing 274 ou 328, ils me regardent avec des yeux écartillés. Pourquoi ? C'est important de savoir le régime des fonds, du capital, de savoir qu'un relevé 325 mentionne l'ensemble des salaires et l'ensemble des commissions versées. A ce moment-là l'on a recours au facturier et l'on peut puiser rapidement dans les sources d'informations utiles. Cela demande une formation, dont je rends hommage à l'administration des contributions, non seulement à l'école des sciences fiscale, mais aussi au Ministre des Contributions, puisqu'avant d'être en fonction, j'ai bénéficié d'un écolage de deux ans dans une administration performante avec des examens à la clé, cela donne une certaine habitude, un certain réflexe. Je ne peux pas dire que tous les enquêteurs soient arrivés à ce niveau-là. Par contre, j'ai l'avantage d'avoir des enquêteurs qui travaillent très bien en matière informatique. Là je suis incapable de répondre comme eux. Chacun doit pouvoir se spécialiser de plus en plus. Nous devons aller vers des équipes pluridisciplinaires dirigées par des magistrats, pas par un seul. Je voudrais insister sur un point, j'en parlais dans ma note au Procureur du Roi, celui des attaques menées. Cela relève

de l'accusation parfois gratuite qu'on pourrait donner à l'égard de groupes qui infiltreraient la PJ ou la gendarmerie, mais il y a aussi un autre mode de défense, qui est l'attaque directe personnelle contre des magistrats. Ce sont des éléments que d'autres pays ont connus également. Il me semblerait opportun dans ce type d'affaires, d'avoir un collège de magistrats instructeurs. Il me semblerait normal de ne pas faire peser l'ensemble d'une affaire financière importante sur un seul juge d'instruction, comme sur un seul substitut. A cet égard, Monsieur le Président, on note qu'on a nommé la magistrature de substituts fiscalistes, mais il serait peut-être aussi utile d'avoir des juges d'instruction qui ont cette spécialité-là. Nous en avons très peu à Bruxelles. Je rends hommage à la qualité de travail de M. Vannesten (???), dont tout le monde connaît les mérites, mais, avons-nous énormément de juges d'instruction qui ont ce type de compétence ? Là se pose un problème, peut-être aussi, de provalorisation de notre fonction. Qui attire-t-elle ? J'ai été éduqué dans un serail en matière juridique de mon beau-père, qui était Premier Président à la Cour d'appel à Bruxelles. Il voyait d'un très bon oeil que j'entre en magistrature. C'est vrai qu'il faut considérer ceci comme un apostolat, car le travail que j'ai fait, représente l'étude d'environ 200 dossiers, qu'il a fallu étudier en dehors des heures de service. C'est un apostolat ! Il faut croire à son métier et essayer de mettre toute la vigueur et donner un certain poids à la réflexion. Je pense que lorsqu'on est confronté à des enjeux aussi importants que le marché européen de 1993, on ne peut pas se permettre de le perdre. Donc, je suis rentré dans cette fonction, mais je me pose la question de savoir si tout le monde a la même patience ou la même volonté d'arriver, quitte à parfois subir les reproches de sa femme et de ses enfants. Je suis père de quatre enfants, qui ne vous cachent pas à certains moments qu'ils considèrent qu'il y aurait d'autres choses à faire que de regarder des dossiers. Même lorsque nous ne sommes pas astreints à ce type de tâche, il y a la quotidienneté. La hiérarchie judiciaire n'est pas un vain mot, surtout en matière financière.

Si vous le permettez, il y a quelques réflexions, dont j'aimerais bien vous faire part. Il faut davantage nous pencher

sur ce type de criminalité, mais il y a des éléments plus spécifiques, comme celui du temps. Le facteur temps est très important. Lorsque nous faisons une perquisition, celle-ci demande un travail de fourmi, durant six à huit mois. La technique habituelle est de faire une perquisition tous azimuths, pendant une journée il y a 30, 40, voire davantage milieux de perquisitions. Nous débarquons partout à la fois pour pouvoir saisir des documents utiles. Pour localiser le tout, cela demande un travail considérable. Il ne faut pas croire que l'on arrive à la pêche et que l'on va puiser dans les documents. Il y a donc un problème de temps lorsqu'on lance une action publique. Il y a également un problème de complexité. Je n'ai plus besoin de vous évoquer cet aspect-là des choses. Il y a aussi un problème de cloisonnement en ce qui concerne la compétence territoriale. Ce matin, on me dit qu'une personne qui fait l'objet d'un règlement de procédure est actuellement (de)libérée, était tenue dans un autre arrondissement judiciaire. Où en est l'information judiciaire à un moment où elles auraient des techniques performantes en matière de bureautique ? Il se pose donc un problème. Nous avons également le problème de la confiance. Je vous ai parlé du problème de rétention d'informations. C'est peut-être moins vrai en matière financière parce que l'on ne comprend pas le but immédiat d'aller pêcher un listing quelconque. C'est moins sensible de ce côté-là.

Je pense qu'il nous faut à tout prix lutter contre une criminalité qui devient galopante en matière financière, beaucoup plus galopante qu'en matière criminelle.- je veux dire en matière de crimes de sang ou de trafics de stupéfiants. Trop souvent on s'arrête aux acteurs immédiats. Je pense à des prises de drogues, à des prises d'armes où on ne remonte pas la filière, parce que cela devient complexe. Il faut demander les avis des banques, il faut remonter les filières et ça cela n'intéresse pas tout de suite les enquêteurs. Il se passe d'abord un cloisonnement, et puis se passe également un écoulement du temps qui nous est préjudiciable, parce que pour décripter l'ensemble de ces affaires, il faut du temps. On arrive en fin de parcours à des affaires financières qui aboutissent à d'autres prescriptions. Nous avons des experts qui sont payés à 800 francs l'heure. On en a parlé ! Demandez à un auditeur dans le

secteur privé combien il gagne, il gagne beaucoup plus ! Alors, travailler pour un tribunal ou travailler pour un Procureur du Roi.. Il y a d'autres priorités et le dossier attendra. Ce serait de mauvaise bière que de considérer qu'ils sont légers, car nous sommes légers de ne pas les payer convenablement.

M. Mottard.- En matière civile ce sont des expertises qui sont souvent fort coûteuses.

M. Godbille.- Elles sont plus coûteuses en matière civile, car là c'est à charge des judiciables eux-mêmes.

M. Mottard.- On y applique le tarif de 3200 francs l'heure et certaines heures sont souvent multipliées au-delà de la raison ! Il y a une grande différence en matière civile et pénale.

M. Godbille.- C'est une des réflexions que j'ai faite lorsque j'étais au Ministère des Finances, notamment le problème des lois criminogènes. L'impôt sur le revenu est une loi criminogène par excellence, parce qu'elle vous amène à faire une série de déviances fiscales - je ne vais pas entrer dans un débat académique, Monsieur le Président - notamment en matière de TVA, que vous ne connaîtriez pas si on n'avait pas l'application de la loi sur l'impôt des revenus. Il y a une loi qui doit être réformée pour pouvoir mener notre action à juste titre vers des cibles qu'il nous faut viser. Je constate que nous avons visé jusqu'à présent au petit bonheur la chance, tel ou tel personnage, mais il faut rentrer dans le détail des dossiers et les décripter et se rendre compte que tout le monde n'est peut-être pas aussi noir que l'on le dit.

Lorsque certains disent, M. de Bonvoisin c'est "le baron noir" je dis "attention". Voyons s'il n'y a pas d'autres personnes Lorsqu'on me dit, dans le cadre du dossier Van Wijk, c'est un "crac", ne rigolons pas ! Essayons de voir les choses là où elles existent.. N'essayons pas de jouer le jeu de nos adversaires !

Je pense qu'il est important de mettre l'église au milieu du village ou de pouvoir l'y remettre ! Il ne faut pas mouiller des autorités publiques, des personnes honorables, parce que cela fait partie d'un plan de déstabilisation de "groupes bien organisés" pour nuire à ce qui peut gêner leurs intérêts.

Voilà le message principal en matière de criminalité financière à la commission. Il ne faut pas entrer dans un jeu de manipulation qui fait perdre la confiance que tout citoyen doit avoir en son juge ou son procureur. Il est important que l'on se rende compte que l'on n'a pas enf ace de soi un juge bleu ou orange ou rouge, mais qu'il a en face de lui un magistrat qui a la faculté d'ingratitude vis-à-vis de ceux qui l'ont nommé, mais qui permet de nous distancer et de prendre le recul des choses important pour maîtriser les enquêtes.

M. LE PRESIDENT - Je crois qu'il sera utile de relire vos déclarations et suggestions pratiques. Nous avons entendu un autre son de cloche aujourd'hui. Je crois savoir qu'on vous suit à Bruxelles, mais que fait-on à Gand, à Anvers, à Liége ?

3 M. GODBILLE - Je puis vous rassurer, Monsieur le Président,
2 je suis en contact quasi hebdomadaire avec des collègues de Charleroi, de MOns et avec d'autres, notamment avec le Parquet
1 général, puisqu'un groupe de travail a été créé, présidé par le premier Avocat général, pour réprimer les pourvoyeurs de main d'oeuvre noire.

*

Il y a par ailleurs des contacts extraordinaires au point que je me suis fait d'excellents amis, notamment avec les magistrats de la cellule de Jumet et la cellule Mendez. Il ne faut pas croire que les magistrats gardent pour eux certaines informations et ne les transmettent pas. Au contraire ! Si je peux aider à découvrir la vérité, je ne demane qu'à le faire !

M. LE PRESIDENT - Nous allons retenir beaucoup d'idées pour notre rapport... L'entretien a été très utile. Je vous remercie.

De vergadering is daarmee gesloten.

======